

REPUBLIQUE TOGOLAISE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PROTECTION SOCIALE

DIRECTION GÉNÉRALE DU TRAVAIL
ET DE LA PROTECTION SOCIALE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

62/301 du 19/4/1982 28/
DECRET N° /MPS.DGTFP.DFP/21023/

Portant intégration et nomination de
Monsieur SANLIMI OPOUMBOU Jean Marcel,
dans les cadres de la catégorie A,
hiérarchie I des Services Sociaux
(Santé Publique).

-----oOo-----

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(/ I S I S :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des
fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement
sur le solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 65/44 du 12.2.1965 abrogeant et remplaçant
le décret n° 63/376 du 28.11.1963 fixant le statut des cadres de la
catégorie A1 des Services de Santé ;
(/u le décret n° 62/130/FP du 9.5.1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchi-
sation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories
et hiérarchie des cadres civils par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 por-
tant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les condi-
tions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doi-
vent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles
7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/56/FP-BE du 24.2.1967 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière
et reclassements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant les
échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.1981 au décret n° 80/
644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Mi-
nistres ;
(/u le décret n° 81/017 du 26.1.1981 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement ;
(/u la lettre n° 3658/DGSP-DGTFP du 17.10.1981 du Directeur,
transmettant le dossier de l'intéressé ;

DECRET :

.../...

43

ARTICLE 1er.—En application des dispositions du décret n°55/44 du 12.02.1965 susvisé, Monsieur GANIAPFI-CFOUMBEU Jean Marcel, né vers 1953 à Mboliyandza (Makoua), titulaire du Diplôme de Médecine Générale, Obtenu à l'Université des Sciences Médicales de Chine, est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services Sociaux (Santé Publique) et nommé au grade de Médecin de 4^e échelon Stagiaire, indice 1210.

ARTICLE 2.—L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de la Santé et des Affaires Sociales.

ARTICLE 3.—Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera./.-

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Brazzaville, le 19 avril 1972

Le Ministre de la Santé et
des Affaires Sociales,

Colonel Louis SYLVA-IN-GOMA .-

Pierre LomionBOUGBOUMBU-BOUMBU .-

Le Ministre des Finances,

Le Ministre du Travail
et de la Prévoyance Sociale,

Itini Ossétoumba LAMOUNDEOU .-

Bernard COMBO IATSIOMA .-

AFFILIATIONS:

JUR.C.....2
C.G.N.F.C.P.F.....2
S.T.F.E.S.T.....2
P.S.....1
M.E.A.S.....1
I.N.T.E.R.E.S.S.E.....1
D.C.S.I.N.T.E.R.....3
B.O.C.H.E.....2